



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 1240

Texte de la question

Mme Arlette Grosskost souhaite appeler l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les distorsions de concurrence liées aux différences de niveaux de charges sociales et patronales qui affectent les professionnels du transport routier de voyageurs frontaliers. Parmi les multiples conséquences générées par cette situation, il apparaît un phénomène de fuite de la main-d'oeuvre française vers les entreprises allemandes, belges ou encore luxembourgeoises qui, en raison de faibles charges sociales, proposent des salaires plus élevés. Face à ce constat, ne serait-il pas possible d'envisager une mesure d'exonération partielle de charges patronales pour les entreprises de transport routier de voyageurs frontaliers. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui peuvent être envisagées pour pérenniser ces entreprises.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1240

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4938

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)